TERRII	OIRE DU RUANDA-URUNDI		
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	RUHENGER
Service :	Vu et vé	rifié et porte en	64 1111111111111
Résidence	Vu et vé	e Comptable Territorial	18380
Territoire	\$ 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	A-111	
		- Julia	
INDI	EMNITÉ POUR USAGE D'UN AF	PAREIL DE CHAIFE	FAGE PERSONNEL
		13/46 du 19/9/1959)	
	Exercice:	160	
	There to some ite	E	Montant à verser au
	The ger la son me ile	order aut	compte no
			Banque : C.C.P.:
	Plu linger 200		U.U.F.;
	DECLARATIO	N DE CRÉANCE	
	pour indemnité de chauffage		
	accordée par décision no	du	19
	ci-jointe - jointe à l'O.P. nº	du	19
	Le Gouvernement du Ruanda-Urund	li doit à M	ELOUP
		/	
	12 mois à 30 F, soit 36	(Prenoms)	Quyone
	mois à 25 F, soit	Matricule :	
	CERTIFIE SINCERE ET VERITAB	LE ET ARRETE	
	4	1	
	A LA SOMME DE : Louis ceub	sorzowe of -	2/
		Total:	360
	A C	<del></del>	
	A Philaugere, le 31 2	12 mm 19 6 1	
	(Signature)	Imputation	codifiée :
	a BC	9109	
	Vu pour approbation quant à la		
	période de jouissance :	L.C. nº du	12344004165465465455222   2013331616   2014500   2014500   2014500   2014500   2014500   2014500   2014500   2
	L'Administrateur de Territoire,		putation à charge des crédits
	Le Chef de Service du Personnel,	et inscription à la fiche l	Mod. 1-4 nº
	1 20 1	Heumbura	10

A envoyer en triple exemplaire, suivant le cas :

Le Gestionnaire des crédits,

Le Comptable no

<sup>-</sup> au Service du Personnel à Usumbura ;

<sup>-</sup> au Comptable Territorial.

NDEMNITÉ POUR USAGE D'UN APPAREI (Circulaire n° 13/46 du	
Exercice : 4960	
and a remaining	Montant à verser  compte n°  Banque :  C.C.P.:
DÉCLARATION DE	CRÉANCE
pour indemnité de chauffage	
accordée par décision no du	
ci-jointe - jointe à l'O.P. nº	du19
Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit	à M , De Ce e A, F
12 mois à 30 F, soit 360	
mois à 25 F, soit	
CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET	1
A LA SOMME DE :	cause of
Loca to Ton	Total:
A Mulescoper, le 37 Des lece 1	Toward frances
(Signature)	Imputation codifiée :
(o.g.iataro)	ampatana, comme
Jugar of JEseans	
Vu pour approbation quant à la	
	nodu
	approbation et imputation à charge des cr
Le Chef de Service du Personnel, et insc	ription à la fiche Mod. 1-4 nº
p.o. Usum	bura,19
the state of the s	estionnaire des crédits,
Le	Comptable no
6 6	